




**CÀTEDRA
PIRINEUS** Educació i
Patrimoni
Immaterial

PRIX CÀTEDRA PIRINEUS UdL

2024
5ème ÉDITION

Projet de recherche

BASES

La **Càtedra Educació i Patrimoni Immaterial dels Pirineus** –qui a le soutien du Département de la Culture de la Generalitat de Catalogne, la Diputació de Lleida et l'Institut pour le Développement et la Promotion du Haut Pyrénées et Arán (IDAPA)–, a été approuvé le 29 juin 2016 par le Consell de Gouvernement de la Universitat de Lleida.

Son objectif principal est de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel des Pyrénées, en accordant une importance particulière aux biens immatériels et en préconisant l'éducation comme outil indispensable pour la sauvegarde du patrimoine.

Compte tenu de cet objectif et en mettant l'accent sur la recherche, la chaire convoque pour la deuxième année consécutive un prix qui reconnaît et facilite la mise en œuvre de la meilleure proposition de recherche liée au patrimoine des Pyrénées. Les personnes qui ont une proposition de recherche et remplissent les conditions énoncées ci-après peuvent être sélectionnées pour ce prix.

PREMIÈRE | Objet

Le présent appel à propositions a pour objet de récompenser le meilleur projet de recherche lié au patrimoine des Pyrénées et de faciliter sa mise en œuvre. La proposition peut être envisagée à partir de différents domaines :

Travaux historiques, anthropologiques ou ayant trait à la didactique, à la promotion ou à la gestion du patrimoine naturel, culturel et immatériel des Pyrénées.

DEUXIÈME | Prix

La personne lauréate du prix recevra une dotation financière consacrée à la mise en œuvre de la proposition de recherche présentée. Vous recevrez 1500 euros pour mener à bien la recherche pendant les mois de février à juillet 2025. Le paiement du prix sera effectué comme suit :

- Un quart (375 €) au cours du mois de février 2025; au début du projet.
- Un quart (375 €) au cours du mois d'avril 2025; à mi-chemin du projet.
- La moitié (750 €) au cours du mois de juillet 2025, une fois le projet terminé.

Dans l'hypothèse où la personne gagnante ne développe pas l'activité de recherche selon le calendrier préétabli et convenu avec la Càtedra Educació i Patrimoni Immaterial dels Pirineus de l'Université de Lleida ou le travail effectué ne bénéficie pas des normes minimales de qualité scientifique, le deuxième et/ou troisième paiement ne peut pas être effectué.

TROISIÈME | Exigences applicables aux participants

Les personnes ayant un diplôme de premier cycle, d'études supérieures ou de formation peuvent prétendre au prix. Le champ d'application de ce diplôme et son curriculum vitae doivent être adaptés à la proposition de recherche présentée.

QUATRIÈME | Caractéristiques du projet

- Les propositions de projet doivent être originales et inédites, et peuvent être rédigées en catalan, espagnol, français, occitan, aragonais ou anglais.
- Les propositions doivent comporter le titre, le résumé, l'approche ou la justification, les objectifs, la méthodologie, le calendrier, le budget* et les résultats escomptés ou l'intérêt de la proposition.



- Le texte de la proposition ne doit pas dépasser 10 pages, avec bibliographie et annexes.
- Les propositions de recherche doivent s'inscrire dans l'un des domaines spécifiés à la première base

* La Càtedra Educació i Patrimoni Immaterial dels Pirineus financera la proposition à hauteur de 1.500 euros. Toutefois, le budget peut être plus élevé si d'autres sources de financement ou des fonds propres sont disponibles.

CINQUIÈME | Critères d'évaluation

Pertinence du thème

Rigueur méthodologique

Intérêt de la proposition

Nouveauté de l'apport

Viabilité (calendrier et financement)

Précision des objectifs

Adéquation du curriculum

Les propositions ayant pour thème le **patrimoine culturel immatériel des Pyrénées** ou qui posent une **recherche éducative** seront privilégiées.

Les propositions qui ont un net retour social des résultats ou bien qui se fondent sur les **objectifs de développement** seront également appréciées.

SIXIÈME | Jury

Un jury paritaire composé de personnes ayant le profil suivant sera nommé :

- Personnes expertes dans le domaine universitaire
- Personnes expertes dans le patrimoine des Pyrénées

Ce jury sera composé de 4 à 8 membres qui s'engageront à traiter les propositions de recherche en toute confidentialité et à les utiliser uniquement et exclusivement pour les objectifs de cet appel. Les professeurs qui ont dirigé ou dirigent un TFG, un TFM ou une thèse de doctorat de l'une des personnes participantes ne peuvent pas être membres du jury.

La remise des prix aura lieu la première semaine de décembre 2024.

SEPTIÈME | Dépôt des demandes

Les personnes intéressées qui souhaitent participer à cet appel devront soumettre une demande adressée à la Chaire Éducation et Patrimoine Immatériel des Pyrénées, par e-mail catedrapirineus@udl.cat, jusqu'au **18 octobre 2024** à 23h59.

Les informations et documents suivants doivent être inclus dans le courrier électronique :

- **Données personnelles** de la personne auteur : Nom et prénom, adresse électronique, téléphone, carte d'identité, nationalité, date de naissance, commune de la personne participant.
- **Diplôme officiel** de premier cycle, diplôme ou cycle d'enseignement supérieur, ou s'il n'est pas encore disponible, certificat provisoire ou preuve de paiement du diplôme.
- **Curriculum vitae** de la personne qui a rédigé la proposition, y compris les études, les publications éventuelles et l'expérience dans le domaine couvert par la proposition et/ou la recherche scientifique.
- **La proposition de recherche** avec les paragraphes mis en évidence dans le quatrième paragraphe de ces bases.



- **Version aveugle** de la proposition de projet, dans laquelle il n'est pas indiqué le nom de l'auteur.

Tous les documents doivent être soumis au **format PDF**. Les demandes qui ne contiennent pas tous les documents ou qui sont présentées en dehors du délai fixé seront rejetées.

HUITIÈME | Conditions de publication et diffusion

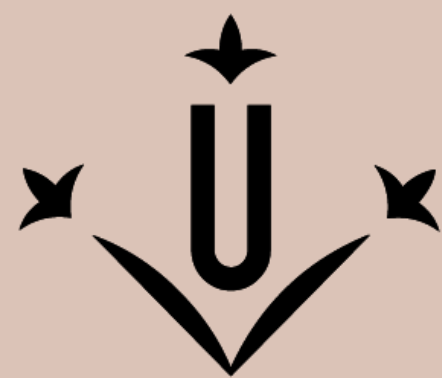
La présentation de la documentation pour élire le prix implique d'autoriser la Chaire Éducation et Patrimoine Immatériel des Pyrénées de l'Université de Lleida à faire connaître le nom de la personne récompensée, le titre et le résumé de la proposition, ainsi que de publier son image en photos et vidéos et de faire la diffusion par tout moyen de communication habituel.

L'acceptation du prix implique la mise en œuvre obligatoire de la proposition de recherche, le conseil des membres de la Chaire pendant son développement et la présentation continue et finale de ses résultats. En ce sens, les données résultant de la recherche devront être fournies à la Chaire Éducation et Patrimoine Immatériel des Pyrénées.

De même, l'auteur du projet gagnant autorise gratuitement la Chaire Éducation et Patrimoine Immatériel des Pyrénées à éditer et à publier les résultats de la recherche. Cette publication éventuelle serait toujours effectuée en faisant référence à la personne responsable de l'enquête.

Pour plus d'informations et de questions sur les prix : [**catedrapirineus@udl.cat**](mailto:catedrapirineus@udl.cat)





**CÀTEDRA
PIRINEUS**

**Educació i
Patrimoni
Immaterial**

catedrapirineus.org

Avec la prise en charge de :



IDAPA

Institut per al Desenvolupament
i la Promoció de l'Alt Pirineu i Aran
*Institut entath Desvolopament
e era Promocion deth Naut Pirenèu e Aran*



Generalitat de Catalunya
Departament de Cultura



Diputació de Lleida